6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE . . N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS . . N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Samedi 4 Juin 1910

OPINIONS

Un Avertissement

Le roi des Belges vient de faire acte de vassalité envers l'Allemagne. Il est, en effet, impossible de qualifier autrement le toast de Potsdam. Ce toast, et les circonstances qui l'ont amené, scellent l'entrée de la Belgique dans le consortium germanique.

Nous n'avons plus qu'à garnir, plus fortement que jamais, notre frontière du Nord. La frêle barrière de la neutralité belge n'existe même plus. Il est presque certain, désormais, qu'en cas de guerre franco-allemande, le roi Albert l'abaisserait de ses propres mains et offrirait la Belgique comme base d'opérations à l'agresseur.

On sait que le premier voyage du nouveau roi devait avoir Paris pour but. Il en avait été ainsi décidé. Survint la mort d'Edouard VII : la main puissante et souple qui maintenait l'Europe venait de se refroidir. Guillaume II se rendit à Londres, et il résulta de sa rencontre avec Albert un changement complet de programme. Une influence considérable, — celle de la reine des Belges, qui est une princesse allemande, — avait préparé les voies. Paris fut sacrifié à Berlin.

La maladie des Hohenzollern retenant le kaiser à la chambre, le prince impérial reçut à sa place, à Potsdam, le couple royal belge. Son toast fut simplement courtois et cordial. Il eut son cependant de rappeler les attaches existant entre les deux dynasties régnantes : « Des souvenirs historiques, dit-il, relient nos peuples. La confraternité existe entre nos familles.

Le roi Albert n'a pas observé cette correction. Il a parlé avec effusion de l'Allemagne, de sa puissance, de son expansion, il a exprimé l'affectueuse admiration qu'il éprouve pour son chef. Citons les termes mêmes de ce toast qui a causé un certain étonnement à Bruxelles et même à Berlin :

Nous attachons [illegible] au [illegible] cette année [illegible] internationale [illegible] timent d'admiration [illegible] le développement industriel, scientifique et commercial auquel l'Allemagne est arrivée sous la haute direction de votre grand-père.

A notre estime [illegible] pour la nation même s'ajoute l'admiration pour le haut esprit qui anime l'empereur allemand, [illegible] ment de ses devoirs de souverain. L'empereur [illegible] exemple de vie [illegible] ses sujets, [illegible] la prospérité et [illegible] tion de l'Allemagne. [illegible] à [illegible]

Je suis convaincu [illegible] deux pays et [illegible] pour étroits et [illegible]

[illegible]

Un fait achève de caractériser ce toast déjà suffisamment significatif par lui-même. On apprend que, peu de jours avant son départ pour Berlin, le roi avait été très mécontent [illegible] des hommes d'Etat de ménager les susceptibilités [illegible] et qu'il avait vivement reproché [illegible] qu'il avait dû faire.

Il serait difficile et peu prudent de s'illusionner [illegible] la portée et la signification de cette visite. Les disparitions de Léopold II et d'Edouard VII exercent une influence décisive sur les relations franco-belges. Nos voisins du Nord, leur souverain du moins, prennent place dans la zone d'action allemande. Nous sommes du moins avertis : à nous de prendre nos mesures en conséquence.

Dans l'Action, M. Henry Bérenger n'hésite pas à appeler l'attention de la France sur le « péril allemand ». Après avoir commenté les toasts de Potsdam, notre confrère ajoute :

La germanisation de la Belgique, commencée à Anvers, à Bruxelles et même à Liège, va s'accélérer chaque jour davantage [illegible] le règne du roi Albert et peut-être [illegible], dans la peur, un achèvement que l'Allemagne n'aurait pu souhaiter par une guerre.

C'est l'affaire des Belges, [illegible]. Sans doute, mais c'est [illegible] nous Français, [illegible] comprenons que la [illegible] pour la France et la République le plus formidable et le plus immédiat des périls.

Dans une série d'articles intéressants du *Daily Mail* qu'une Française de haute pensée et de grand cœur vient de réunir en brochure sous ce titre justifié : « Le Danger allemand », un sociologue anglais, Robert Blatchford, a démontré que l'Empire allemand prémédite et prépare un amoindrissement de l'Angleterre, comme il a prémédité et préparé les amoindrissements successifs du Danemark (1861), de l'Autriche (1866) et de la France (1870).

Or, un écrivain allemand l'a clairement démontré, dès que l'Allemagne se crora prête à l'attaque brusque et décisive, c'est par la France qu'elle visera l'Angleterre au cœur. « Malheureuse France ! s'est-il écrié. La marine britannique peut détruire la flotte allemande et ruiner le commerce extérieur de l'Allemagne, mais rien, ici-bas, ne peut empêcher l'armée allemande d'envahir la France de Paris à Lyon et de la Manche anglaise à la Méditerranée. Les Français se font de dangereuses illusions s'ils s'imaginent que l'Allemagne se contentera d'une indemnité à la suite d'une telle guerre. *L'Allemagne prendra possession d'une façon permanente des provinces du Nord de la République, gagnant ainsi accès à la mer par Calais et Boulogne, tandis que la Belgique et le Luxembourg seraient annexés pour compléter le triomphe des Teutons.* »

Il est incontestable que le canal de Kiel, les quais d'embarquement d'Emden, les trente cuirassés et hypercuirassés de la flotte allemande, ses quatre millions de soldats mobilisables, n'ont pas été équipés et mis en état seulement pour réaliser un beau rêve de paix universelle dans une chimérique confédération européenne.

Sans donc prendre au tragique les paroles du nouveau roi des Belges, il conviendrait que nous les prenions au sérieux. La Belgique germanisée, c'est plus pour la France qu'une province perdue, c'est l'existence même de la nation en éternel péril.

Il y a là, pour nous, matière à sérieuses réflexions. Les toasts de Postdam, celui du roi Albert du moins, devraient faire quelque peu diversion à nos étroites préoccupations parlementaires, à nos querelles politiques, aux disputes et aux compétitions des groupes et sous-groupes. C'est fort bien de politiquailler ; mais il faut d'abord vivre, et les avertissements du *Daily Mail* nous rappellent que l'on en veut à notre peau.

Le projet prêté à l'Allemagne de se créer sur la Manche, à nos dépens, d'utiles débouchés et des points d'appuis enviables, est en somme logique et rationnel. Calais et Boulogne, reliés avec nos départements du Nord, seraient, avec Anvers, le pistolet chargé au cœur de l'Angleterre. L'extension territoriale compléterait harmonieusement l'énorme développement de la marine allemande. L'Angleterre aurait bien de la peine à résister à une aussi formidable pression, exercée sur une étendue pareille. Sa déchéance maritime, coloniale et commerciale serait consommée, et l'Allemagne deviendrait l'arbitre incontesté de l'Europe.

La France, bien entendu, serait, cette fois, écrasée avec une telle brutalité, démembrée sans merci, que tout espoir de relèvement s'évanouirait.

C'est bien la catastrophe qu'Edouard VII, avec sa merveilleuse prévision et son autorité tempérée d'un admirable tact diplomatique, s'était attachée à conjurer. De son vivant, l'Allemagne était condamnée à la sagesse, à la modération, à la paix. Le chef fait aurait-il aujourd'hui indéfiniment écarté ? Nul ne peut le dire, car, en un pareil sujet, l'événement dégaine souvent les commentaires les plus sûrs, renverse les pronostics les mieux étayés. On pourrait du moins d'une spécule relative, et c'est la tout ce que l'on peut raisonnablement espérer.

Aujourd'hui, tout est remis en question. Il est certain que l'Allemagne a reçu de bons atouts dans son jeu, et que son arrogance, sa haine de la France, vaincue, non pas anéantie, ses outrecuidantes ambitions de rendre [illegible] peuvent à un moment [illegible] la violence et soudaine agression, le grand bouleversement possible depuis trente ans et toujours imminent.

Cette situation nous commande une vigilance de tous les instants, un sommeil [illegible] de notre défense nationale. Gardons notre sang-froid, n'oublions pas que si l'Allemagne a résisté si longtemps au jeu [illegible] d'achever la France, [illegible] prestige, c'est [illegible]

[illegible]

Mais il y a une [illegible] que notre [illegible] devant [illegible] qu'il [illegible] gouvernement.

Le Parlement [illegible] pays n'a jamais marchandé les sacrifices, [illegible] lourds qu'ils soient, qu'on lui demande pour assurer l'intégrité de notre [illegible] patrie.

Mais la France a tout [illegible] qui dépend d'elle, quand elle a versé sans compter les sommes qu'on lui réclame. Ce sacrifice serait vain si les pouvoirs publics ne remplissaient pas, eux aussi, leur devoir, tout leur devoir.

Et nous ne saurions oublier qu'ils ne l'ont pas toujours rempli. L'alerte de 1905 n'est pas si loin de nous ; demain peut-être, elle peut se renouveler. D'une façon plus effective et plus redoutable.

Les contribuables savent aux responsables de bien [illegible] !

A. VEZIAN.

Hier & Aujourd'hui

LE PROGRAMME

Que sera la législature nouvelle ? Le grand nombre de députés nouveaux laisse planer une grande incertitude et ne permet guère de pronostic certain. Les divers partis discutent encore sur la signification exacte des élections et, soit à gauche, soit au centre, c'est un assaut de démonstrations qui s'adressent au Gouvernement pour lui signifier la volonté du pays. Il est bien entendu que chacun prêche pour sa paroisse, comme si vraiment le Gouvernement était indécis.

Dans quelques jours, nous connaîtrons complètement le programme qu'il compte soumettre aux Chambres, mais dès maintenant nous en connaissons les grandes lignes. La première réunion au Palais-Bourbon des députés partisans de la réforme électorale avec représentation proportionnelle ne laisse plus aucun doute sur la volonté de la majorité. M. Briand s'en était bien rendu compte et l'on savait déjà qu'il avait inscrit au premier rang un nouveau mode de scrutin avec représentation des minorités. Il avait annoncé qu'il préconiserait un système inédit, un système français, clair et loyal. On lira d'autre part un résumé de son projet.

Ce projet se présente comme une base de discussions, il a été allégé de tout ce qui touche à la refonte administrative qui fera l'objet d'un projet distinct déposé à la rentrée d'octobre : ainsi les débats seront plus nets et plus rapides ; le vœu manifeste du pays obtiendra sans retard satisfaction.

M. Briand propose de fixer à six ans, dans la loi électorale, la durée du mandat législatif avec renouvellement par tiers tous les deux ans, ou par moitié tous les trois ans : ce système aurait l'avantage de ne plus rompre la continuité du travail parlementaire, et d'éviter, sous la pression d'entraînements irréfléchis, un bouleversement de nos institutions. Pour plausibles que paraissent ces raisons, elles soulèvent de graves objections ; le Gouvernement ne l'ignore pas et déclare qu'il ne s'opposera pas à la disjonction de cet article de son projet.

Le « Programme » contiendra la promesse du dépôt, avant les grandes vacances, du Statut des fonctionnaires, dont le vote et l'application ne sauraient plus être retardés sans manquement aux plus solennels engagements et sans danger certain pour l'ordre public.

Le Gouvernement ne proposera pas le monopole de l'enseignement. On sait combien cette question, trop souvent mal posée, à termes mal définis, entraîne de controverses même parmi les partisans les plus ardents des lois laïques ; le cabinet énonce une formule concise : « l'enseignement public neutre, l'enseignement privé contrôlé ». C'est sur ce détail du projet que nous aurons à le juger.

Au point de vue social, le ministère envisage une large organisation légale des travailleurs : extension des prérogatives et des droits des syndicats, crédit ouvrier, participation aux bénéfices, arbitrage obligatoire, contrat collectif.

Vaste programme qu'une assemblée ennemie des discussions stériles pourra seul mener à bien.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

LE CHOUAN VENGÉ

A la date historique du Dix-Huit brumaire, c'est-à-dire à la fin de 1799, il y avait cinq ans que la chouannerie sévissait en Vendée, en Bretagne et en Normandie. A peine maître du pouvoir, Bonaparte résolut d'en finir, coûte que coûte, avec les insurrections qui ravageaient ces provinces et, de gré ou de force, il voulut recourir aux moyens de persuasion. Par ses soins, les principaux chefs chouans furent invités à venir s'entretenir avec lui des conditions de la paix qu'il leur proposait.

Les Parisiens furent à ces circonstances de voir circuler dans les rues de la capitale ces hôtes des plaines vendéennes qui, depuis si longtemps, tenaient en échec les armées de la République, gens d'un autre âge, vêtus de peaux de bêtes ou d'uniformes de hussards, cuirassés toutes les cartouches, noirs de poudre et blancs de poussière, visages ravagés, barbes incultes, cheveux coupés à la chanvre. Pendant quelques jours, ils furent la curiosité de Paris.

Certains d'entre eux, chands seigneurs par la naissance, l'éducation et la fortune, avaient brillé à la cour de Louis XVI et dans la capitale, bien ne pouvait les étonner si ce n'est les changements extraordinaires qu'elle avait subis du fait de la Révolution. Mais d'autres, et c'est le plus grand nombre, n'y étaient jamais venus. Gentilhommes ruraux ou tisserands fermiers, ils avaient toujours vécu dans leurs terres ou dans leur province, cultivateurs et guerriers chasseurs [illegible] les élégances et les beaux esprits qui impressionnaient à la vue [illegible] les turpitudes, les [illegible] et les plus [illegible] de leur [illegible] ils en [illegible] pour [illegible] à leurs [illegible] qui leur étaient offertes.

La plupart de [illegible] qui ne les perdait pas de vue dans le but de connaître leurs intentions, [illegible] leurs projets et de savoir [illegible] se [illegible] entre eux ne [illegible] [illegible] lorsque [illegible] les plus [illegible] à la surveillance de [illegible] les [illegible] aux pas des [illegible] venus et de [illegible] de les confesser.

[illegible] de cet hiver [illegible] [illegible] Le [illegible] Le [illegible] Le